

**SELARL LESPRIT – TRESPUECH**  
Avocats, 1 rue des Moulins à 09000 FOIX - Tél. 05.61.65.01.70

## VENTE AUX ENCHERES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant  
**Commune de LORP SENTARAILLE**  
**UNE MAISON ET DES TERRAINS**  
**AGRICOLAS EN 3 LOTS**

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire FOIX, au Palais de Justice  
14 Boulevard du Sud

**LE 11 MAI 2021 A 14 HEURES**

**Sur la mise à prix de : Lot 3 - 1000 Euros.**  
**Lot 4 - 2 500 Euros. Lot 5 - 54.000 Euros.**

**avec possibilité de la baisse de la mise à prix d'un quart puis**  
**du tiers en cas de carences d'enchères.**

Outre les charges et conditions contenues dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal de judiciaire de Foix ou au cabinet de l'avocat poursuivant (PV descriptif consultable sur [www.info-encheres.com](http://www.info-encheres.com))  
1221-02/549

### COMMUNE DE SAINT YBARS

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 12 février 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune de Saint Ybars. Cette enquête se déroulera du **mardi 30 mars 2021 à 8h30 au mardi 13 avril 2021 à 17h00** à la mairie de Saint Ybars.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes - Enquête publique zonage assainissement SAINT YBARS - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse [enquete.publique-zonageass.saint-ybars@smdea09.fr](mailto:enquete.publique-zonageass.saint-ybars@smdea09.fr), au plus tard le mardi 13 avril 2021 à 17 heures.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie de Saint Ybars, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du mardi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et du jeudi au samedi de 08h30 à 12h30, en version papier ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-saint-ybars/>

Monsieur Paul LEFEVRE, nommé commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie de Saint Ybars : le 30 mars 2021 de 08h30 à 12h30, le 13 avril 2021 de 14h00 à 17h00. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-saint-ybars/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.

1321-02/569 2<sup>e</sup> avis

### COMMUNE DU FOSSAT

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 12 février 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune du Fossat. Cette enquête se déroulera du **vendredi 02 avril 2021 à 9h00 au vendredi 16 avril 2021 à 16h30**, à la mairie du Fossat.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes - Enquête publique zonage assainissement LE FOSSAT - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse [enquete.publique-zonageass.le-fossat@smdea09.fr](mailto:enquete.publique-zonageass.le-fossat@smdea09.fr), au plus tard le vendredi 16 avril 2021 à 16h30.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie du Fossat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le samedi de 8h00 à 12h00, en version papier ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-du-fossat/>

Monsieur Paul LEFEVRE, nommé commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie du Fossat : le 02 avril 2021 de 09h00 à 12h00, le 16 avril 2021 de 14h00 à 16h30. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-du-fossat/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.

1321-02/570 2<sup>e</sup> avis

### COMMUNE DE LA TOUR DU CRIEU

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 23 mars 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de La Tour du Crieu. Cette enquête se déroulera du **vendredi 23 avril 2021 à 09h00 au mardi 11 mai 2021 à 17h00**, à la mairie de La Tour du Crieu. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes - Enquête publique zonage assainissement LA TOUR DU CRIEU - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse [enquete.publique-zonageass.la-tour-du-crieu@smdea09.fr](mailto:enquete.publique-zonageass.la-tour-du-crieu@smdea09.fr), au plus tard le mardi 18 mai 2021 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie de La Tour du Crieu, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi de 9h00 à 12h00, du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h, en version papier ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avisdenquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-la-commune-de-la-tour-du-crieu/>

Madame Marie-Chantal GARRETA, nommé commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie de La Tour du Crieu : le 23 avril 2021 de 09h00 à 12h00, le 11 mai 2021 de 14h00 à 17h00. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avis-denquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-la-commune-de-la-tour-du-crieu/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.

1321-00/566 1<sup>er</sup> avis

### COMMUNE DE LISSAC

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 01 mars 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune de Lissac. Cette enquête se déroulera du **lundi 29 mars 2021 à 14h00 au lundi 12 avril 2021 à 17h00**, à la mairie de Lissac.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes -

Enquête publique zonage assainissement LISSAC - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse [enquete.publique-zonageass.lissac@smdea09.fr](mailto:enquete.publique-zonageass.lissac@smdea09.fr), au plus tard le lundi 12 avril 2021 à 17 heures.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie de Lissac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-lissac/>

Madame Françoise MILLAN, nommée commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie de Lissac : le 29 mars 2021 de 14h00 à 17h00, le 12 avril 2021 de 14h00 à 17h00. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-lissac/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.

1321-02/567 2<sup>e</sup> avis

### COMMUNE DE SAINT MARTIN D'OYDES

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 01 mars 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune de Saint-Martin-d'Oydes. Cette enquête se déroulera du **mercredi 31 mars 2021 à 9h00 au mercredi 14 avril 2021 à 12h00**, à la mairie de Saint-Martin-d'Oydes.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes - Enquête publique zonage assainissement SAINT MARTIN D'OYDES - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse [enquete.publique-zonageass.saint-martin-doydes@smdea09.fr](mailto:enquete.publique-zonageass.saint-martin-doydes@smdea09.fr), au plus tard le mercredi 14 avril 2021 à 12 heures.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie de Saint-Martin-d'Oydes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetespubliques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-saint-martin-doydes/>

Madame Françoise MILLAN, nommée commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie de Saint-Martin-d'Oydes : le 31 mars 2021 de 09h00 à 12h00, le 14 avril 2021 de 09h00 à 12h00. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le

site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetes-publiques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-saint-martin-doydes/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.

1321-02/568 2<sup>e</sup> avis

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ARIÈGE

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

##### Commune d'Orlu

L'avis au public paru le 26 mars 2021 dans la Gazette Ariégeoise et les pages Ariège de la Dépêche du Midi est complété ainsi qu'il suit : Le dossier d'enquête comprend : le dossier de demande d'autorisation environnementale incluant l'étude d'impact, la demande de dérogation «espèces protégées», la demande de défrichement, pour lesquelles il sera statué par arrêté préfectoral. Il comprend également l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de la mairie d'Orlu.

Si la situation sanitaire liée au covid 19 venait à évoluer et rendait impossible la participation physique du public pendant le déroulement de l'enquête publique, un avis dans la presse, sur le site internet des services de l'État : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Liste-des-enquetes-en-cours-ou-programmees> et sur la page du registre dématérialisé : <https://www.registre-demat.fr/enquete-publique-hydro-orlu> sera publié. Il leur sera substitués des permanences téléphoniques qui nécessiteront une prise de rendez-vous 48 heures au préalable au minimum, à la mairie d'Orlu aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ; les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le mercredi de 9h à 12h et de 14 h à 16 h 30, au numéro suivant : 05.61.64.21.70. Une tranche horaire d'au quart d'heure sera réservée par le commissaire enquêteur à chacun de ces entretiens (durée maximale) aux jours et aux heures de permanence.

1321-01/580 Avis complémentaire



#### Plafond annuel sécurité sociale

2021..... 41.136€

#### SMIC brut mensuel pour

151,67h..... 1.554,58€

#### Indice de référence des Loyers au

4<sup>e</sup> trimestre 2020..... 130,52

#### RSA (Revenu de solidarité active)

Personne seule.....564,78€